

DISTRIBUTION GRATUITE DE MASQUES « GRAND PUBLIC » EN TISSU AUX LONDAIS



Où ?

À RETIRER EN « DRIVE » DE PRÉFÉRENCE OU À PIED SUR LE LIEU DE VOTRE BUREAU DE VOTE HABITUEL

! Attention : les bureaux de vote de la Mairie (n°1), de l'École Oswald (n°8) et du « Chêne et l'Olivier » (n°11) sont regroupés sur le parking Jacques-Hamel (ancien marché)

Quand ?

JEUDI 7 ET VENDREDI 8 MAI

- 9h > 12h : Noms de famille de A à L
- 14h > 17h : Noms de famille de M à Z

SAMEDI 9 MAI - Parking Jacques-Hamel de 9h à 12h

Pour les personnes n'étant pas inscrites sur les listes électorales mais justifiant d'un domicile à La Londe les Maures (justificatif à présenter impérativement)

Combien ?

2 MASQUES PAR PERSONNE

(adultes et enfants de + de 10 ans)

Comment ?

Présenter votre **carte d'électeur** + **pièce d'identité** + votre **livret de famille** si vous avez des enfants de plus de 10 ans

- Si vous êtes munis des **documents nécessaires**, vous pourrez retirer les masques **pour vos amis ou voisins**
- Pour les personnes prises en charge par le **CCAS** dans le cadre du maintien à domicile, le CCAS de la Ville de La Londe assurera une **distribution à domicile**
- Les commerçants londaïes seront dotés directement sur le lieu de leur établissement